

Vos contacts :

Tél. : 01 53 42 03 01
santeprevoyance@sncf.fr

Dir n°: 237

Paris, le 15 octobre 2013

Vous bénéficiez, en tant que salarié contractuel de l'ÉPIC SNCF, d'un dispositif de protection sociale complémentaire. L'entreprise négocie actuellement, avec les organisations syndicales, de nouveaux accords collectifs visant une nette amélioration de vos prestations.

Elle concrétise ainsi son engagement de protéger **chacun de vous par l'affiliation de tous** à un dispositif solidaire, responsable et obligatoire, offrant des garanties d'un niveau comparable à celles que mettent en place les plus grandes entreprises françaises.

Ces accords collectifs doivent entrer en vigueur au 1er janvier prochain. Ils intègrent :

- **Une garantie de maintien de salaire** en cas d'arrêt de travail. Elle prévoit un seul jour de carence pour la maladie, et de nouvelles modalités de maintien de salaire sans risque de rupture dans les versements.
- **Un régime de prévoyance**, en relais de la garantie maintien de salaire, pour les indemnités en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès. Ce dispositif offrira des prises en charge nettement améliorées par rapport au système actuel.
- **Une couverture des frais de santé**, pour vos dépenses de consultations médicales, pharmacie, hospitalisation, soins dentaires, optique, etc. Ce nouveau régime collectif et obligatoire remplacera avantageusement les contrats individuels que la plupart d'entre vous ont dû souscrire auprès de mutuelles ou d'assurances variées, faute de bénéficier jusqu'ici d'un cadre collectif de garantie.

SNCF assumera intégralement le financement de la garantie de maintien de salaire. Elle contribuera largement, comme c'est déjà le cas actuellement, au régime de prévoyance amélioré. Enfin, elle financera majoritairement - à hauteur de 60 % - les garanties de base du nouveau régime collectif obligatoire de couverture des frais de santé.

L'ensemble des acteurs RH impliqués dans la mise en œuvre de ces améliorations sont mobilisés à votre service.

Courant novembre, les documents détaillant l'ensemble des garanties ainsi que des formulaires d'affiliation vous seront envoyés, accompagnés de tous les conseils et informations utiles.

Bien cordialement.

Serge GAYRAUD
Directeur

